À la fin de 1998, le Manitoba, pour sa part, a amélioré ses programmes de formation des enseignants en augmentant le nombre d'heures-crédits nécessaires pour terminer avec succès un Baccalauréat en éducation (B. Éd.). On est passé d'un modèle concurrent de quatre ans comportant 120 heures-crédits (les cours en Éducation, en Arts et en Sciences réunis) à un modèle consécutif de cinq ans comportant 150 heures-crédits (un Baccalauréat ès arts de trois ans suivi d'un B. Éd. de deux ans).

Au Québec, la formation des enseignants se fait sous le signe de la professionnalisation. En 1996, le ministère de l'Éducation a défini un ensemble de onze compétences professionnelles associées à la profession enseignante, plus particulièrement des références précises à la compétence professionnelle en matière des technologies de l'information et du perfectionnement professionnel continu. Le perfectionnement des compétences dans les technologies de l'information et des communications vise à aider les futurs enseignants à intégrer ces technologies dans leurs activités d'enseignement, afin de mieux préparer leurs élèves à la présence croissante de ces technologies dans tous les aspects de leur vie.

Les territoires du Nord-Ouest reconnaissent, d'une part, l'importance d'examiner et d'introduire de nouveaux programmes pour répondre aux besoins de formation des élèves et, d'autre part, de bien présenter ces nouveaux programmes aux enseignants et de leur donner la formation et le soutien nécessaires pour mettre en pratique ces programmes. Le rôle des enseignants et des directeurs d'école évoluent, dans la mesure où ils travaillent maintenant plus étroitement avec la collectivité. La formation et le perfectionnement professionnels qu'ils reçoivent traduisent donc cette évolution de leur rôle. On organise des ateliers à l'échelle territoriale pour introduire et expliquer le nouveau programme ou le programme remanié. Les conseils scolaires organisent également des ateliers avec l'aide du ministère.

En Nouvelle-Écosse, en raison de l'évolution des programmes, conjuguée à la responsabilité de concevoir des expériences pédagogiques pour une diversité d'élèves et aux perspectives offertes par les nouvelles technologies pour améliorer l'enseignement et l'apprentissage, il est devenu nécessaire de promouvoir des programmes de perfectionnement professionnel complets, efficaces et de grande qualité. Voilà un des défis que doit relever le ministère de l'Éducation aux prises avec un certain nombre de problèmes, plus particulièrement le temps et les coûts, la disponibilité d'enseignants suppléants, l'accessibilité, les ressources et la disponibilité de programmes sur mesure. Pour y répondre, il a adopté deux mesures. En premier lieu, il a relié le financement ciblé en matière de perfectionnement professionnel à des initiatives clés comme la réussite de l'alphabétisation, la mise en oeuvre de la politique sur l'éducation spécialisée et le recours aux technologies de l'information dans l'exécution des programmes. Ensuite, il a fourni une subvention spéciale pour le perfectionnement professionnel dans le cadre d'un projet innovateur, le Junior High School Network Project, afin d'appuyer des plans d'amélioration scolaire axés sur l'amélioration de l'apprentissage des élèves.

Sur le plan international, le Canada a dirigé une étude, à laquelle ont participé neuf pays membres de la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC), sur l'intégration des technologies de l'information et des communications grâce au perfectionnement professionnel des enseignants.